



LES AMIS  
DE ROBESPIERRE

# L'INCORRUPTIBLE

Bulletin des Amis de Robespierre (ARBR)

n° 77

3ème trimestre 2011

**« Malheur à qui oserait diriger vers le peuple la terreur qui ne doit approcher que ses ennemis. Malheur à celui qui, confondant les erreurs inévitables du civisme, [...] abandonne l'intrigant dangereux pour poursuivre le citoyen paisible »**  
(Robespierre, 18 pluviôse an II)

## La force des préjugés

Dans le précédent numéro de *L'incorruptible*, Yves Adam se réjouissait de l'entrée d'exceptionnels manuscrits de Robespierre dans les collections publiques, avec le soutien d'une souscription lancée par la Société des Etudes Robespierriéristes. L'événement est d'importance et, dans le dernier numéro d'*Historia* (n° 777), Hervé Lemoine, directeur des Archives de France, revient sur cette acquisition et souligne la valeur patrimoniale et historique de documents qui seront prochainement numérisés et mis en ligne.

En couverture d'*Historia*, cependant, l'œil est attiré par de surprenants titres : « Robespierre, le psychopathe légaliste. L'homme du génocide vendéen. Le forcené de la guillotine... ». L'éditorial enfonce le clou, en dénonçant un homme qui a couvert « le massacre des Vendéens », qui a « ensanglanté la République par son intransigeance » et qui trouve encore des « dévots pour entretenir la flamme de son souvenir [...] sur des documents préemptés par l'Etat » ! Dans le corps du magazine, les légendes des images ou la présentation de certains articles paraissent conforter cette personnalisation des responsabilités et cette lecture de l'histoire qui nous ramène en plein XIXe siècle. Rien n'aurait-il été écrit depuis ?

Le plus étonnant est que la plupart des articles du magazine contredisent l'éditorial, et rendent absurdes les titres racoleurs ! Olivier Coquard, professeur au Lycée Henri IV, rappelle que l'assimilation de la Terreur à Robespierre n'est qu'une « légende » et une « mythification » (p. 28). Que l'éditorialiste lise l'article ! Et qu'il lise aussi la contribution de Bernard Gainot (Paris I), qui rappelle que le Comité de Salut Public est un organe collégial, qui n'échappe pas au contrôle de la Convention ! On pourrait ajouter que cela fait

bien longtemps que les historiens ont cessé d'attribuer à un seul, ou même à quelques-uns, la responsabilité d'événements qui, comme le précise Jacques-Olivier Boudon (Paris IV), sont si différents d'un espace géographique à l'autre. Que l'éditorialiste lise encore l'article de Jean-Yves Le Naour, d'Aix-en-Provence, qui explique qu'il n'y a pas de contradiction entre la dénonciation de la peine de mort par le Constituant Robespierre et son adhésion à la Terreur. Même Anne Bernet, dans une discutable présentation de la guerre de Vendée, reconnaît au moins qu'il n'y a pas de peuple Vendéen (p. 17), donc pas de génocide – même si le mot est employé dans la présentation de l'article et sur la couverture !

Ne nous décourageons pas : la recherche progressive et l'image de Robespierre, chez les historiens, n'a plus rien à voir avec ces légendes noires forgées par les vainqueurs du 9 Thermidor... Un pas reste cependant à franchir, qui n'est pas le plus facile : vaincre la paresse intellectuelle, la force des préjugés et les idées simplistes qui séduisent et font vendre.

Hervé Leuwers

Professeur d'histoire moderne à l'Université Lille 3  
Directeur des *Annales Historiques de la Révolution Française*



### SOMMAIRE

Page 2 : Les Panthéonistes  
Page 3 : l'invention du télégraphe  
Page 4 : la Terreur et le Tribunal Révolutionnaire (II)  
Page 5 : Philippe Buonarroti  
Page 6 : C'est à lire  
Page 7 : le plan d'éducation de Le Peletier  
Page 8 : discours au Panthéon  
Page 9 : Brèves  
Pages 10 : ce qu'ils ont dit de Robespierre

RAPPEL : notre site héberge la  
pétition en ligne de l'Association  
pour un Musée Robespierre à  
Arras (AMRA)

[www.amis-robespierre.org](http://www.amis-robespierre.org)

## LES PANTHEONISTES

« Qu'il cesse enfin, ce grand scandale que nos neveux ne voudront pas croire ! Disparaissez enfin, révoltantes distinctions de riches et de pauvres, de grands et de petits, de maîtres et de valets, de gouvernants et de gouvernés. »  
Sylvain Maréchal (« Manifeste des Egaux »)

Le club du Panthéon, société politique révolutionnaire française, est inauguré le 25 brumaire An IV (6 novembre 1795). Composé d'anciens « terroristes » et de Jacobins inconditionnels, tous issus de la petite bourgeoisie (\*), ce club se nomme officiellement Réunion des Amis de la République. Il regroupe tous ceux qui, dans la dynamique de la répression de l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire An IV, souhaitent réorienter plus à gauche la politique du Directoire. Parmi les fondateurs, on compte René Lebois, imprimeur de *L'Orateur plébéien*.

Installé sur la montagne Sainte-Geneviève, dans l'ancien couvent des Génovéfains et sur l'actuel lycée Henri IV, le club du Panthéon se montre d'abord très respectueux de la légalité, presque conformiste, en refusant de recevoir les députés de la Convention déclarés inéligibles pour mieux prouver son attachement aux institutions nouvelles.

Le club attire rapidement beaucoup de monde : de 934 adhérents le 9 frimaire, il en compte rapidement plus de 2000. Parmi ses membres, on compte Félix Lepeletier (frère du conventionnel Louis-Michel Lepeletier de Saint-Fargeau assassiné en janvier 1793), Pierre-Antoine Antonelle, Sylvain Maréchal (« L'homme sans Dieu »). Ami de ce dernier, Nicolas Edme Restif de La Bretonne assiste également à des réunions du club. Le peintre François Topino-Lebrun le fréquente aussi, ainsi que Marc-Antoine Jullien dit Jullien de Paris, proche d'Antonelle et rédacteur à *L'Orateur plébéien*.

Certains tels Jean-Pierre-André Amar (autrefois membre du Comité de Sûreté Générale), Augustin Darthé (ex-accusateur au Tribunal révolutionnaire), Germain (ancien lieutenant de hussards) ou Jean-Antoine Rossignol (ex-Général de division lié aux chefs Cordeliers) qui gravitent dans l'entourage des panthéonistes, nourrissent rapidement une ambition secrète : celle de convaincre plus ou moins légalement le gouvernement de renoncer à la Constitution de l'An III pour retrouver les accents les plus convainçants des textes constitutionnels de 1793.

Sans faire partie du club du Panthéon, Gracchus Babeuf est l'un des principaux orateurs de ce club où il développe sa doctrine de l'« égalité » qu'il publie dans son journal, *Le Tribun du peuple*. Ce journal est fréquemment applaudi au club, dont les séances sont souvent présidées par Filippo Buonarroti, ami de Babeuf.

L'interdiction du club le 8 ventôse An IV (27 février 1796), fermé par Bonaparte, alors chef de l'armée de l'Intérieur, sera un des éléments qui amèneront à la création de la conjuration des Egaux.

Dr Michel CSANYI



Gracchus Babeuf

### Maximilien Robespierre (extrait du discours du 8 Thermidor An II)

Mais elle existe, je vous en atteste, âmes sensibles et pures ; elle existe, cette passion tendre, impérieuse, irrésistible, tourment et délices des cœurs magnanimes, cette horreur profonde de la tyrannie, ce zèle compatissant pour les opprimés, cet amour sacré de la patrie, cet amour plus sublime et plus saint de l'humanité, sans lequel une grande révolution n'est qu'un crime éclatant qui détruit un autre crime. Elle existe, cette ambition généreuse de fonder sur la terre la première République du monde ; cet égoïsme des hommes non dégradés, qui trouve une volupté céleste dans le calme d'une conscience pure et dans le spectacle ravissant du bonheur public. Vous le sentez, en ce moment, qui brûle dans vos âmes ; je le sens dans la mienne."

## L'INVENTION DU TELEGRAPHE

En quelques mois la Convention se dote d'un moyen de communication révolutionnaire.

Alors que jamais l'homme n'avait pu transmettre au loin un message plus rapidement qu'à la vitesse d'un cheval, CHAPPE, inventeur du télégraphe a, sous la Révolution, doté l'humanité d'un système de communication qui abolit considérablement les distances. Et ce qui n'est pas moins extraordinaire dans cette invention, c'est la rapidité avec laquelle la Convention, a su la mettre en oeuvre.



Claude CHAPPE 1763-1805

C'est en 1790 que Claude CHAPPE, jeune sarthois de 27 ans, met au point son projet de télégraphe optique qui permet « d'écrire au loin » grâce à des signaux donnés par des bras articulés perchés sur une hauteur. Ancien séminariste de La Fère, abbé jusqu'à la révolution, Chappe, se livra très tôt, avec ses quatre frères à des expériences sur les communications optiques.

En mars 1792 il propose son télégraphe à l'Assemblée législative, où siège son frère Ignace, député de la Sarthe. Il affirme que grâce à son invention « l'Assemblée pourra faire parvenir ses ordres à nos frontières et en recevoir la réponse durant une même séance ». L'examen de sa découverte est renvoyée au comité d'instruction publique. Sous la Convention, le 1<sup>er</sup> avril 1793, ROMME, au nom du Comité de Guerre obtient que soit faite une expérimentation de l'appareil sous le contrôle de trois savants dont LAKANAL. L'expérience se déroule entre Ménilmontant, Ecouen et St Martin du Terre. C'est un succès et le citoyen CHAPPE est fait « ingénieur télégraphe ». Le Comité de Salut public fixe les lignes à établir en priorité. Et la première, installée entre Paris et Lille, permet d'annoncer à la Convention, dans l'heure qui suit, la reprise de la ville du Quesnoy le 28 thermidor an II.

Les archives départementales du Pas-de-Calais conservent des traces des premiers relais télégraphiques créés en l'an II dans le département. L'un d'eux fut érigé sur une hauteur du village de Thélus, à quelques kilomètres au nord d'Arras. Dans l'un des registres du District d'Arras (AD du P.d.C.1L1/9) on lit que le 6 germinal an II ont été décidées des « réquisitions de clous pour la construction de machines télégraphiques ». Puis que des pétitions ont circulé contre l'installation de cette machine ; ce qui amène le ministre de l'Intérieur, le 12 germinal an II, à réagir contre les « bruits qui courent pour discréditer ou empêcher l'usage des machines télégraphiques du citoyen CHAPPE élevées sur la commune de Thélus »

C'est avant tout pour permettre des liaisons rapides avec nos armées révolutionnaires que fut menée en des temps record l'édification des relais télégraphiques. La première ligne joignait Paris à Lille ( près des combats contre les armées autrichiennes). Dans les carnets de CHAPPE on lit que la première tour est prévue à St Pierre de Lille, la seconde à 4 lieues 1/2 à Carvin, la troisième au Mont Vimy (sur la commune de Thélus) à 4 lieues 3/4 , la quatrième au Bois Logeas sur la commune d'Achiet le Petit à 6 lieues 1/2 etc...



Peu après celle de Lille, c'est la destination de Landau (Rhénanie-Palatinat) qui fut desservie, bientôt prolongée jusqu'à Strasbourg. Bruxelles fut jointe en 1795, et Brest en 1798. Progressivement une bonne partie du territoire bénéficia de cette invention qui s'inscrit dans la liste des grands progrès réalisés sous la Révolution française.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle on comptait en France plus de 530 tours de relais réparties sur 5000 km. En 1845 le télégraphe fut électrifié puis disparut définitivement vers 1855, supplanté par des méthodes de communications infiniment plus rapides comme le morse .

Concurrencé par d'autres ingénieurs qui perfectionnèrent son invention, Claude CHAPPE se suicida à Paris en janvier 1805. Il a son tombeau au Père Lachaise.

Christian Lescureux



### Le relais télégraphique

Il est constitué d'un mât pivotant de 7 m de hauteur supportant un principal (régulateur) de 4,60 m doté de 2 ailes articulées. Ces pièces sont de différents bois : chêne, pin, orme...

Le tout est implanté au sommet d'une tour, carrée, ronde ou pyramidale (parfois sur un clocher), en un endroit élevé du paysage.

Le stationnaire (télégraphiste) qui guette les messages à la jumelle, les transmet à partir d'une salle de travail située à l'intérieur de la tour d'où il manœuvre le système situé au pied du mât. Il est à son poste un quart d'heure avant le lever du soleil, un collègue le relaie à la mi-journée, jusqu'à un quart d'heure après le coucher du soleil.

Les messages sont évidemment en langage codé.

## II. L'emballement de la machine

Les compétences du tribunal sont définies dans l'article premier du décret du **10 mars 93** : « toutes les entreprises contre-révolutionnaires, tous les attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, la sûreté de l'Etat, et tous les complots tendant à rétablir toute autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple ».

Seul le *Comité de Sûreté Générale* a le pouvoir de saisir le Tribunal (pourquoi aucun de ses membres ne sera-t-il d'ailleurs vraiment inquiété en Thermidor ?). Cependant, devant la nécessité d'aller très vite, le **5 avril** l'Assemblée accorde à l'accusateur public le droit de traduire directement les prévenus devant le Tribunal.

Les denrées sont chères ou introuvables et la spéculation bat son plein : sur proposition de Billaud-Varenne la Convention vote la loi sur l'accaparement en **juillet 93**. Celle-ci déclare que « l'accaparement est un crime capital » et définit les accapareurs comme « ceux qui dérobent à la circulation des marchandises ou des denrées de première nécessité ; qui les font périr ou les laissent périr volontairement ».



Mandat d'arrêt de Danton et de ses amis par le *Comité de Salut public* et

Le peuple gronde et se soulève en septembre pour réclamer l'application des lois révolutionnaires : le **14 septembre** la Convention adopte le décret qui renforce et réorganise le Tribunal Révolutionnaire et vote le **17** la loi des suspects proposée par Merlin de Douai. Six catégories de suspects sont ainsi définies (parmi lesquelles les émigrés et leurs parents, les civiquement non-certifiés, les « partisans de la tyrannie », les fonctionnaires publics suspendus,...) et mis en état d'arrestation.

Tous les adversaires potentiels de la Révolution sont suspects. La réorganisation du Tribunal ne suffit pas à le rendre plus efficace : le respect des formes du décret du 10 mars par les juges, jurés, accusateur public et ses substituts entrave sa démarche. Fouquier-Tinville, puis les Jacobins par la voix d'Auduin le font savoir à la Convention qui, sur motion de Barrère et Robespierre, autorise la fin des débats si après trois jours de débat la conscience des jurés est suffisamment éclairée.

Après l'élimination des Girondins en octobre 93, puis celle des Hébertistes en mars 94 et des Dantonistes en **avril**, la jeune république doit encore lutter sur tous les fronts : aux frontières contre l'Europe entière la plupart des officiers ayant déserté, à l'intérieur contre les insurrections en province, et sur les bancs mêmes de la Convention. C'est Couthon cette fois qui présente au nom du Comité de Salut Public la loi votée le **22 prairial (10 juin 94)** : il oppose la justice des délits ordinaires « qui peut admettre quelque lenteur » à celle contre les crimes des conspirateurs qui au contraire « menacent directement l'existence de la société ou sa liberté. [...] Ici toute lenteur est coupable, toute formalité indulgente ou superflue est un danger public ».



L'article 7 dénonce « ceux qui auront cherché à égarer l'opinion et à empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs, à corrompre la conscience publique et altérer l'énergie et la pureté des principes révolutionnaires ». (Deux mois plus tard le 9 thermidor, certains se reconnaîtront sans doute dans cet article)

Désormais, l'interrogatoire du prévenu et l'audition des témoins seront supprimés si le Tribunal se déclare suffisamment instruit par les preuves du dossier. L'instruction préalable est supprimée, les défenseurs disparaissent et le verdict se réduira à une alternative : l'acquiescement ou la mort.

La machine s'emballé : le nombre des condamnés dépasse maintenant celui des acquittés, **jusqu'au 10 thermidor (28 juillet)** qui verra prendre place dans le cortège menant à la guillotine 22 citoyens dont Robespierre et ses proches, Dumas Président du Tribunal, Fleuriot-Lescot substitut de Fouquier, le juge Coffinhal et le juré Lumière. D'autres membres du Tribunal suivront sans l'ombre d'un jugement.

La Terreur blanche va pouvoir sévir sur tout le territoire sans se soucier de forme ou de procédure : en quelques semaines des milliers de républicains sont assassinés, bien davantage que le nombre de condamnés par le Tribunal Révolutionnaire.

Le 14 thermidor (1<sup>er</sup> août) la loi du 22 prairial est abrogée. Après diverses réformes et renouvellements de son personnel, le Tribunal n'a plus de raison d'être, car ceux qu'il était censé combattre sont désormais au pouvoir. Il est supprimé le **12 prairial de l'an III (31 mai 1795)**.

(à suivre)  
Yves Adam

(Des références bibliographiques seront donnés dans le prochain article)

## Philippe Buonarroti

Gentilhomme florentin, protégé du grand-duc de Toscane- futur empereur Léopold II – Filippo Buonarroti est disgracié et exilé en raison de son enthousiasme par la Révolution française. Réfugié en Corse il y publie le *Giornale Patriotico di Corsica*. Il se lie avec les Bonaparte et s'oppose à Pascal Paoli qui l'expulse sur Livourne après sa victoire.

Accompagnant Christophe Salicetti à Paris, il fréquente le club des Jacobins. Grâce à l'intervention de Robespierre qui l'apprécie et dont il est devenu un proche, il obtient la citoyenneté française et est envoyé en Corse comme commissaire du pouvoir exécutif. Cependant, les insurrections fédéralistes dans le sud-est l'empêchent de remplir sa mission (juin-octobre 1793).

En avril 1794, il est nommé agent national général pour les territoires conquis sur le royaume du Piémont, à l'est de Menton. Durant onze mois, du 22 avril 1794 au 15 mars 1795, il tente de faire de l'ancienne principauté d'Oneglia, petit port piémontais sur la Riviera ligure, un refuge pour les patriotes italiens et un modèle de république.

Arrêté à Menton comme « robespierriste » en mars 1795, il est enfermé à la prison du Plessis, à Paris, où il fait la connaissance de François-Noël Babeuf. Tous deux élaborent leur doctrine égalitaire.

Libéré, Buonarroti est parmi les fondateurs du club du Panthéon dont il est un temps président et y introduit les écrits et analyses de Babeuf.

La fermeture du club par le Directoire encourage



Buonarroti à rejoindre le « Directoire Secret de Salut Public » constitué par Babeuf le 30 mars 1796. Il devient avec lui le principal théoricien de la conjuration des Egaux. Dénoncés, ils sont arrêtés le 10 mai 1796. Jugés devant la Haute-Cour de Vendôme, Gracchus Babeuf est condamné à mort le 25 mai 1797, Philippe Buonarroti à la déportation.

Sa peine est commuée en détention et passe de longues années en prison : à Cherbourg, à

l'île d'Oléron et, enfin, à Sospel, dans les Alpes-Maritimes; c'est là qu'il a des contacts avec Pierre-Joseph Briot, révolutionnaire et membre des Bons cousins charbonniers du rite du Grand Alexandre de la Confiance (Charbonnerie franc-comtoise), qui est exporté en Italie et sert à la constitution du carbonarisme italien.

Quelques années plus tard, on le retrouve en Suisse toujours en contact avec les carbonari italiens.

Expulsé de Genève en 1823, Buonarroti s'installe à Bruxelles où il renoue avec d'anciens conventionnels comme Barère ou Vadier. Il y publie en 1828 *une Histoire de la Conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf* qui le rend célèbre et le fait apparaître comme l'ancêtre des révolutionnaires « professionnels » de l'Europe.

Il est l'un des principaux instigateurs des mouvements révolutionnaires des années 1830 et joue un grand rôle dans la formation politique des Raspail, Louis Blanc et autre Auguste Blanqui.

Arrêté une dernière fois à 72 ans, en octobre 1833, il meurt dans la misère, aveugle, en 1837.

Docteur Michel CSANYI

## C'est à lire

La Société des Etudes Robespierristes publie, sous la direction de Cyril Triolaire :

### LA REVOLUTION FRANCAISE AU MIROIR DES RECHERCHES ACTUELLES

Cet ouvrage prouve la vitalité des recherches sur la Révolution française. Il offre : une galerie de portraits inédits des figures du quotidien (journaliste citoyen-patriote, homme d'église), l'histoire institutionnelle et administrative, ainsi que celle des pratiques politiques à la lumière d'études inédites sur les rouages du système du gouvernement révolutionnaire...

(Prix public : 19,90 €. Rgt par chèque à la SER 17 rue de la Sorbonne 75231 Paris)



Jean-Philippe Dornecq

Robespierre, derniers temps



### ROBESPIERRE DERNIERS TEMPS

On connaissait déjà cet excellent ouvrage de Philippe Dornecq. Folio Histoire nous en propose une nouvelle édition revue et augmentée de deux cents pages consacrées à « *L'interprétation de la Fête de l'Être suprême* » et à chapitre intitulé : « *De la littérature comme acupuncture* » où l'auteur démontre que, quand la crise du pouvoir mêle éthique et mythes, la littérature fait preuve d'une plus grande clairvoyance introspective que l'historien rivé à ses archives.

Folio histoire . 9 40 € (en appendice : Chronologie et résumé bibliographique)

Les éditions du Mercure annoncent la réédition dans la collection « le temps retrouvé » des

### MEMOIRES DE BARRAS

Le vicomte Nicolas de Barras-Clumanc né à Fox Amphoux en 1755, mort à Paris en 1829, est un des personnages intrigants, hauts en couleur de la Révolution.



Député à la Convention envoyé en mission dans le midi, membre du Comité de Salut Public après thermidor, puis général de division, membre du Directoire, ancien amant de Joséphine de Beauharnais, il contribua à l'ascension de Bonaparte qui, le trouvant compromettant, le condamna à l'exil après le 18 brumaire.

Ces mémoires mettent en valeur une personnalité satisfaite d'elle-même, s'attribuant toujours le beau rôle. Néanmoins, le récit de sa visite chez Robespierre au printemps 94 (accompagné de Danton et de Laignelot), ainsi que sa version détaillée du 9 Thermidor, méritent de s'y attarder.

### Robespierre au cinéma

C'est le sujet d'un article richement documenté et illustré que la revue d'Histoire GAUHERIA, largement diffusée dans la Région Nord-Pas-de-Calais, publie dans son numéro de juin. L'auteur, José Chellé, nous y apprend que Robespierre est apparu pour la première fois à l'écran en 1897 et qu'il y fut quasiment toujours présenté sous les traits les plus noirs. ([www.gauheria.com](http://www.gauheria.com)). Deux autres volets sont prévus dans les éditions suivantes.

LES AMIS DE ROBESPIERRE (A.R.B.R.)  
Maison des Sociétés, rue Aristide Briand  
62000 ARRAS  
Mel : amisderobespierre@orange.fr

Ce bulletin trimestriel des *Amis de Robespierre* est imprimé par nos soins à l'Office Culturel d'Arras

Sur l'excellent site [revolutionfrancaise.net](http://revolutionfrancaise.net)  
lire l'article de Sophie Wahich :

**Pourquoi la révolution française n'a pas été de velours ?**

## Le plan d'éducation de Le Peletier de Saint-Fargeau

Le 13 Juillet 1793, Robespierre lisait à la tribune de la Convention le Plan d'éducation de Michel Le Peletier de Saint-Fargeau. Celui-ci avait été assassiné 6 mois plus tôt, le 20 Janvier 1793, pour avoir, le jour même, voté la mort de Louis XVI.

Michel Le Peletier de Saint-Fargeau appartenait à une famille noble très opulente et avait été, avant la Révolution, avocat puis président à mortier au Parlement de Paris. Elu député de la noblesse aux Etats Généraux, il avait été tout de suite l'un des plus ardents défenseurs de la cause populaire. Sa mort en fit, avec Marat et Chalier, un des « martyrs de la liberté ». La Convention lui fit des obsèques nationales et son corps fut conduit au Panthéon.

La question de l'instruction publique devint vite sa principale préoccupation, et il rédigea en décembre 1792 un Plan d'Education Publique et Nationale. Auparavant, en avril 1792, Condorcet avait exposé son fameux plan d'organisation de l'instruction publique à l'Assemblée Législative. Celui-ci prévoyait l'établissement de 4 degrés d'enseignement : les écoles primaires, les écoles secondaires, les instituts et les lycées.

Dans son nouveau projet, Le Peletier était d'accord avec Condorcet concernant les 3 degrés supérieurs de l'enseignement mais il voulait organiser le 1<sup>er</sup> degré d'enseignement de façon que tous les enfants, même les plus pauvres, reçoivent un commencement sérieux d'éducation. Il instituait donc un monopole d'Etat. La République prendrait à sa charge tous les enfants de 5 ans à 11 ans pour les filles et de 5 à 12 ans pour les garçons. Tous, sans distinction et sans exception, seraient élevés en commun dans des internats, des « maisons d'éducation » et « sous la saine loi de l'égalité, recevraient mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins ».

Ce serait surtout une éducation basée sur le travail manuel et la discipline afin de les préparer à leur future vie sociale. Les idées de Rousseau dans l'Emile étaient, elles aussi, bien apparentes dans ce projet où on enseignerait des principes moraux et professionnels plus qu'un savoir intellectuel. Par ce régime commun et cette éducation commune, on pourrait inculquer à tous les enfants de France arrachés à leur milieu familial des sentiments patriotiques et égalitaires. Ce serait une éducation vraiment nationale et républicaine, commune à tous, la seule capable, selon Le Peletier, « de régénérer l'espèce humaine soit par des dons physiques soit par le caractère moral ». A cet éducation exclusivement laïque, les enfants pourraient recevoir, certains jours, à l'extérieur, un enseignement religieux conforme aux croyances de leurs familles.

Pendant 7 années, tous les enfants seraient donc logés dans de grands édifices appartenant à la nation ou réquisitionnés ( bâtiments religieux, habitations d'émigrés ). Ces internats gratuits seraient financés par un prélèvement annuel calculé en fonction de la contribution directe de chacun. Tous contribueraient donc selon ses moyens à financer les dépenses d'éducation. Les riches payant beaucoup, cela permettrait d'atténuer les inégalités et de rapprocher les conditions. Dans ce système, la République donnait une véritable éducation aux nombreux enfants des familles les plus pauvres qui, jusque là, n'en recevaient aucune. En prenant en charge leurs enfants pendant 7 ans, elle allégeait le fardeau de ces familles indigentes et leur donnait ainsi une certaine aisance.

A 12 ans, âge d'apprendre les divers métiers, les enfants, en bonne santé, aguerris et éduqués, seraient rendus à leurs familles. Celles-ci seraient alors libres de leur faire poursuivre les autres degrés d'enseignement ou de



leur apprendre un métier.

On offrirait aussi aux moins fortunés, par concours, une prise en charge des frais d'instruction pour que les plus méritants puissent poursuivre leurs études jusqu'aux degrés supérieurs d'instruction. A la lecture du plan d'éducation de Michel Le Peletier de Saint-Fargeau, en juillet 1793, Robespierre aurait déclaré, avec une sorte d'enthousiasme, à son frère Félix Le Peletier : « C'est admirable, c'est le 1<sup>er</sup> ouvrage qui soit à la hauteur de la République. »

Ce système fut jugé utopique par certains historiens qui critiquèrent son modèle spartiate dont l'objectif était la « régénération totale » des enfants pour en faire de vrais républicains.

A l'inverse, il fut commenté avec enthousiasme par Michelet et Jaurès. Jaurès, en particulier, considéra que ce projet, loin d'être utopique, était au contraire « le terme idéal vers lequel évoluait l'enseignement dans la démocratie française et que, faisant abstraction de la question de l'internat très controversée, c'est vers le type de l'éducation commune que tout notre système se mouvait. »

Par son décret du 29 Frimaire an II ( 19 Déc. 93 ), la Convention n'adopta finalement ni le plan de Condorcet ni celui de Le Peletier. Comme ce dernier, elle ne s'occupait que des « premières écoles ». L'enseignement serait libre. Le père de famille enverrait ses enfants pendant 3 ans au moins à l'école de son choix. La République subventionnerait les maîtres qui devraient avoir un certificat de civisme. C'est donc un système scolaire libéral, décentralisé mais contrôlé par l'Etat qui fut adopté.

Il est certain, qu'à notre époque, un projet d'internat comme celui de Le Peletier est inconcevable. Pour le reste, l'idée toute neuve d'une scolarisation obligatoire et identique pour tous les enfants a fait son chemin. Elle sera réalisée en partie en 1881-1882 avec les lois de Jules Ferry qui instituèrent notre école primaire publique, gratuite, laïque et obligatoire. Aujourd'hui pourtant, cette école égalitaire n'est-elle pas remise en cause avec la montée en puissance d'un enseignement privé payant et élitiste? Le combat de Le Peletier et Robespierre pour l'égalité des chances à l'école est toujours d'actualité.

Jean-Claude Martinage

## Brèves

### Le testament de Charlotte Robespierre

Charlotte Robespierre, née à Arras le 5 février 1760, est décédée à Paris le 1<sup>er</sup> août 1840. Elle a été inhumée au cimetière Montparnasse. Son décès fut annoncé dans le journal « Le Constitutionnel » de Paris qui publia une copie de son testament olographe.

*« Je, Marie-Marguerite-Charlotte de Robespierre, soussignée, jouissant de toutes mes facultés intellectuelles, voulant, avant de payer à la nature le tribut que tous les mortels lui doivent, faire connaître mes sentiments envers la mémoire de mon frère aîné, déclare que je l'ai toujours connu pour un homme plein de vertu. Je proteste contre toutes les lettres contraires à son honneur qui m'ont été attribuées. En voulant ensuite disposer de tout ce que je laisserai à mon décès, j'institue pour mon héritière universelle Melle Louise Victoire Mathon Par laquelle je veux que tout ce que je laisserai à mon décès soit recueilli en toute propriété.*

*En foi, fait et écrit de ma main à Paris, le six février mil huit cent trente huit. »*

Ci-contre le portrait de Charlotte Robespierre, attribué à Isabey, qui est conservé au musée des Beaux arts d'Arras. La dernière maison (3 rue de Larrey Paris 5<sup>ème</sup>), celle des Mathon que Charlotte Robespierre a occupée durant 40 ans jusqu'à sa mort rue à Paris, a été détruite en 1990, malgré les démarches entreprises pour la conserver (cf notre bulletin n°9)



### Descendants de Robespierre

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler que notre association comptait parmi ses membres trois authentiques apparentés de la famille Robespierre : Mme Francine Lhoste et M. Arsène Duquesne, arrière-arrières petits cousins dont on trouve les noms dans la généalogie du célèbre personnage et Mme Viviane Barbieux, descendante de la famille de Jacqueline Carrault mère de Maximilien. Deux courriers amis récemment reçus nous apprennent que M. Lenglemez André d'Hérin (Nord) et M. Jacques Dauvergne-Debourse de Châtillon-Coligny (Loiret) seraient eux aussi apparentés à la famille artésienne de l'Incorruptible. Nous rendrons volontiers compte des recherches qui ont conduit à établir cette flatteuse ascendance.

### Lu dans « le Journal » de Jules Renard

où celui-ci participe à un déjeuner chez Léon Blum, avec Jaurès, en Février 1907 . « Jaurès parle de Robespierre qu'il considère comme le grand homme de la Révolution Française, plaisante Taine qui ne l'a pas compris et qui expliquait son âme étroite en disant qu'il ne mangeait que des oranges. Il répète que, si les hommes de la Révolution n'avaient pas été tués, ils seraient morts fous, tant l'effort les brûlait vite. »

### Photo de vacances

Le **Mémorial de la Marseillaise** a été ouvert tout récemment en mars 2011. Notre amie Louise Tuil a été ravie de sa visite et nous transmet ses impressions :

Le mémorial occupe les locaux où le club des Jacobins marseillais tenait ses séances sous la Révolution (c'était auparavant la salle du Jeu de Paume). C'est aussi une manière de mettre le lieu historique en valeur. L'histoire de la Marseillaise s'est greffée dessus, puisque c'est dans ces murs qu'elle avait été chantée pour la première fois à Marseille, a été "adoptée" par les cercles patriotiques, et c'était aussi le point de départ des fédérés qui l'ont amenée à Paris. De fil en aiguille, ce mémorial est né, et il est très bien réussi, je trouve: ça a donné un lieu haut en couleurs (au sens direct du mot car le tricolore domine dans le décor), avec 3 salles d'exposition. Faisant appel aux techniques audiovisuelles, le mémorial raconte l'histoire du chant dont une quarantaine des 900 versions est présentée, l'enregistrement passe en boucle sur plusieurs grands écrans, et il y a aussi les petits écrans avec les écouteurs. Un film et une présentation audiovisuelle relaient l'histoire de la révolution à Marseille, la marche des fédérés, la journée du 10 août, concluant par la reprise des principaux acquis et grandes idées de la Révolution.

[www.memorial-marseillaise.com](http://www.memorial-marseillaise.com)





## Le 10 Thermidor au Panthéon

*Le 28 juillet, nous étions nombreux au Panthéon pour la commémoration du 10 thermidor. Un texte de notre amie Jacqueline Grimault a été lu devant le monument de la Convention (ci-dessous) et un hommage à Lepeletier de Saint Fargeau a été rendu par Maximilien Cuttoli.*

Maximilien, il y a presque un demi-siècle déjà, qu'André Mairaux accueillait ici Jean Moulin, évoquant en même temps que ce grand Résistant, nos soldats de l'an II.

Tu as été toi aussi un grand Résistant et un magnifique soldat. Mathiez a écrit un jour, à propos d'une de tes interventions, que tu avais tous les courages... Il avait raison, mais il faut dire que tu étais bien armé pour ça ! Mirabeau, grand connaisseur du genre humain disait de toi : « *Il ira loin ; il croit tout ce qu'il dit et il n'a pas de besoins.* » Formule qui définit à quelque chose près, un homme essentiellement libre.

Et c'est, en effet, souvent envers et contre tous qu'on t'a vu durant ta courte vie politique monter au créneau.

En octobre 1789, tu étais le seul député à t'élever contre la loi de sang, la loi martiale. Et s'il est inutile d'énumérer aujourd'hui les nombreux combats que tu as menés et que tous tes amis ici présents connaissent, nous aimerions rappeler que, fréquemment en butte aux huées et aux sarcasmes de tes collègues, tu n'as jamais renoncé à tes convictions, faisant même preuve parfois d'un sacré toupet !

Ainsi, le 17 août 1790 au cours de la discussion sur le code pénal de la marine et devant les sévices infligés aux simples matelots, tu avais le front de déclarer : « *Je trouve un contraste étonnant entre les peines portées contre les matelots et celles contre les officiers... je demande que les mêmes fautes soient punies par les mêmes peines ; si on les juge trop sévères pour les officiers, qu'on les supprime pour les soldats.* »

Ou encore le 17 mars 1791, lorsque demandant la libération immédiate du curé et maire d'Issy-L'Evêque, emprisonné depuis six mois pour avoir taxé les grains, tu lançais comme un défi aux députés qui te manifestaient leur désapprobation : « *Est-ce donc parce que celui que je défends est malheureux et sans appui que l'on murmure ?* »

C'est que la passion que tu avais au cœur était entière : elle ne souffrait aucune compromission. Elle était vouée au petit peuple des sans-culottes dont tu as défendu pied à pied les droits politiques et les intérêts sociaux ; elle était vouée à ton pays et à son indépendance. C'est elle, sans nul doute qui t'a conduit, le 27 juillet 1793, à accepter le choix qu'avait fait de toi les députés et à entrer « *contre ton inclination* » disais-tu, au Comité de Salut Public.

Alors, dans ces temps tragiques que traversait la France assaillie sur toutes ses frontières par l'ennemi extérieur et déchirée au-dedans par la contre-révolution doublée d'une atroce guerre civile, tu as, avec les autres membres du « Grand Comité de salut public », pris les mesures draconiennes auxquelles on a toujours eu recours dans de pareilles circonstances, mais que cette époque avait la malencontreuse idée de nommer « mesures de Terreur » ; décisions vitales que n'ont pas fini de reprocher à la Révolution en général et, ce qui est le summum de la mauvaise foi ou de l'ignorance à toi en particulier, des hommes qui, aujourd'hui, ont douillettement les pieds dans leurs pantoufles. Oui, tu as assumé et nous sommes avec toi, ces lois qui ont sauvé notre pays et la République. Et, dans le même temps, nous rendons hommage à ton inflexibilité face à ceux qui commettaient d'inutiles cruautés et qui firent de la Révolution leur fonds de commerce.

Nous savons bien d'ailleurs que c'est la catégorie de gens qui a le plus profité de cette Révolution qui tient toujours le haut du pavé. C'est pourquoi, il n'y a pas encore de rue Robespierre à Paris ; c'est pourquoi, il a fallu la pression et les secours pécuniaires de citoyens indignés pour que l'Etat se décide à enfin à conserver tes manuscrits ; c'est pourquoi tu n'es pas près de pénétrer dans ces murs.

Le constat que tu faisais le 8 thermidor est toujours valable : « *Le temps n'est point arrivé où les hommes de bien peuvent impunément servir la patrie...* » Je n'aurai pas la cruauté de citer la fin de ta phrase, mais crois-moi, j'y adhère totalement.

Alors, comment terminer ?

Je pourrais dire comme le professeur Schwartzberg, que ton vrai Panthéon est le cœur des gens ; je pourrais dire, au risque de m'avancer beaucoup, que ton idéal de justice sociale prendra peut-être forme un jour. Mais en fait je vais simplement aujourd'hui, pour toi, pour tes amis, pour tous les révolutionnaires sincères, pour nos volontaires et leurs généraux patriotes, emprunter à Chateaubriand cette pensée qui vous sied à merveille : « *Les vivants recueillent le fruit des existences oubliées qui se sont consumées pour eux.* »

Merci à toi, Maximilien et merci à vous tous parce que les fruits que vous nous avez légués au prix de si lourds sacrifices, ce sont les meilleurs que notre Révolution ait produits.

Jacqueline Grimault



## CE QU'ILS ONT DIT DE ROBESPIERRE



**A**près avoir, en décembre 1793, libéré Landau et contribué à la reconquête de l'Alsace, le jeune général Lazare Hoche (il a alors 25 ans) est victime de la jalousie du général Pichegru et des agissements de celui-ci auprès du Comité de Salut public. Il perd le commandement de l'armée de Moselle pour avoir refusé de marcher sur Trèves à cause de l'épuisement de ses troupes. Tombé en disgrâce il est envoyé auprès de l'armée d'Italie, puis suspendu de ses fonctions et décrété d'arrestation le 21 mars 1794 à Nice. Dirigé sur Paris il est enfermé à la Conciergerie le 16 mai. C'est de là qu'il demande à Fouquier-Tinville de transmettre à Robespierre la lettre suivante... qui ne parviendra jamais à son destinataire.

« L. Hoche à Robespierre,

*Le soldat qui a mille fois bravé la mort dans les combats ne la craint point sur l'échafaud ; son seul regret est de ne plus servir son pays et de perdre en mourant l'estime du citoyen qu'il regarda en tous temps comme son génie tutélaire ; tu connais Robespierre, la haute opinion que j'ai conçue de tes talents et de tes vertus ; les lettres que je t'écrivis de Dunkerque et mes professions de foi sur ton compte, adressées à Bouchotte et à Audouin, en sont l'expression fidèle mais mon respect pour toi n'est pas un mérite, c'est un acte de justice, et s'il est un rapport sur lequel je puisse véritablement t'intéresser, c'est celui sous lequel j'ai pu servir utilement la chose publique. Tu le sais, Robespierre, né soldat, soldat toute ma vie il n'est pas une seule goutte de mon sang que je n'aie consacrée à la cause que tu as illustrée. Si la vie, que je n'aime que pour ma patrie, m'est conservée, je croirai avec raison que je la tiens de ton amour pour les patriotes, si au contraire la rage de mes ennemis m'entraîne au tombeau, j'y descendrai en bénissant la République et Robespierre.*

L. Hoche

Hoche est libéré le 4 août 1794 et nommé commandant en chef de l'armée de l'Ouest. Il entreprend jusqu'en 1796 la pacification de la Vendée. Après l'expédition avortée en Irlande (cf notre n°) il est nommé en 1797 à la tête des armées de Sambre-Meuse et de Rhin et Moselle mais meurt de la tuberculose le 9 septembre 1797.

### Julien GRACQ

Les élites nanties, chargées du dépôt de toute une culture, et les révolutionnaires les plus conscients se trouvèrent toujours depuis trois siècles d'accord pour parler une même langue (et de nos jours encore ce qui frappe le plus dans la cacophonie de la presse, c'est l'application que mettent révolutionnaires et réactionnaires à *parler raison*, comme des somnambules à marcher droit). Le grand jeu par une espèce d'accord tacite, n'a peut être jamais été joué. Ce qui donne à la figure de Robespierre ce rayonnement sans égal c'est qu'il a été le seul à en comprendre la nécessité, à vouloir par un coup de barre d'une hardiesse inégalée « réécrire au bien » ce que des siècles de luttes terribles avaient écrit au mal, sans pouvoir le frapper de caducité pour autant. Robespierre a voulu que dans la Révolution qu'il rêvait, pût entrer l'homme *complet*, avec armes et bagages, qu'il pût s'y accroître et s'y développer *dans tous les sens*, dût on même lui laisser pour hochet provisoire un dieu à qui par ailleurs les hommes de 1793 s'entendaient de la bonne manière pour lui arracher les crocs les plus venimeux.

Cette leçon si tragiquement interrompue ne semble pas avoir porté tous les fruits qu'on pouvait en attendre.

Julien GRACQ: *Préférences* édit. José Corti 1995



### Anatole FRANCE

Robespierre vénérât la mémoire de Rousseau. Il eût tenu M. l'abbé Coignard pour un méchant homme.

Je n'en ferais pas la remarque si Robespierre était un monstre. Mais c'était au contraire un homme d'une haute intelligence et de moeurs intègres. Par malheur il était optimiste et croyait à la vertu. Avec les meilleures intentions, les hommes d'Etat de ce tempérament font tout le mal possible. Si l'on se mêle de conduire les hommes, il ne faut pas perdre de vue qu'ils sont de mauvais singes. A cette condition seulement on est un politique humain et bienveillant. La folie de la Révolution fut de vouloir instituer la vertu sur terre.

Anatole FRANCE (*Les opinions de M. Jérôme Coignard*.)